

COMMUNE DE VILLARS

VAUCLUSE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 FEVRIER 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie le Mardi 17 Février 2015 à dix-neuf Heures sous la présidence de M. SALLIER Guy.

Présents : Mmes : CHAMPETIER DE RIBES Marianne, LAFFONT Magali, PEREIRA Sylvie, BOUCLIER Martine, VARIN Anaïs.

Messieurs DETTORI Gérard, MUSSO Marc, JOUVE Guy, DUPUY Vivien, BONNET Ludovic, GUNDERMANN Hervé

Absents excusés : Mme TOUTEE Céline, M. JEAN Guillaume, Mme VAUGARNY.

Procuration : Mme TOUTEE Céline à M. GUNDERMANN Hervé.

Secrétaire de séance : M. DETTORI Gérard.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE COMPETENCES.

DECISION DU MAIRE N°253 : Nouvelle proposition pour l'achat de logiciels et signature d'un contrat de maintenance pour le matériel informatique du secrétariat avec la Société JVS MAIRISTEM pour un montant total de 2 699 € H.T.

DECISION DU MAIRE N° 254 : Non application du droit de préemption sur les parcelles AI 218 et AI 221 de 72 ca et 18 a 51 ca situées route de Rustrel à Villars appartenant à M et Mme BUJON Jean.

DECISION DU MAIRE N° 255 : Non application du droit de préemption sur la parcelle AI 300 d'une superficie de 2 a 50 ca située la Côte Saint Jaume à Villars appartenant à la S.C.I. ROBINSON HOUSE.

APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/01/2015

A L'ORDRE DU JOUR

1°) GERANCE BAR DES AMIS : Location gérance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un bail avec Mme PRONOST Mégane , future gérante du bar des Amis pourra être passé sous la forme de location gérance. Il propose au Conseil de fixer le montant du loyer et de se prononcer sur le rachat d'une partie du mobilier de l'ancien gérant. M. le Maire donne lecture u matériel et mobilier qui intéresseraient la mairie et propose de négocier avec l'ancien gérant pour acquérir ces biens au prix de 3000 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte de signer un bail de location gérance avec la future gérante Mme PRONOST Mégane pour une durée de trois ans.

Fixe le prix du loyer (bar et des chambres d'hôtes) à 800 € par mois avec une clause de révision du loyer chaque année.

Désigne Me Pruvot notaire à APT pour rédiger l'acte de location et faire la résiliation du bail consenti à M. CHAREUN Philippe à compter du 28/02/2015.

2°) CESSIONS GRATUITE DE M. JULIEN Jean-Claude POUR REGULARISER EMPRISE DU CHEMIN COMMUNAL AUX TRECASSATS.

A la suite d'un bornage sur la propriété de M. JULIEN Jean Paul aux Trécassats, il y a été constaté que le chemin communal passait sur la propriété de M. JULIEN. Ce dernier consent à régulariser cette situation en cédant gratuitement à la commune la parcelle K 678 provenant de la parcelle K 532 pour 4 a 43 ca (l'actuel chemin communal VC4).

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte de cession et désigne Me PRUVOT (notaire de M. JULIEN) pour établir l'acte.

3°) PROJET DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE LA MAIRIE

Le Conseil municipal approuve l'avant projet sommaire présenté par l'architecte M. FAU. qui prévoit l'extension de la mairie et la construction de l'agence postale communale.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 485 000 € H.T. avec la tranche optionnelle « panneaux photovoltaïques » auquel il convient de rajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre et des dépenses diverses.

Une deuxième tranche de travaux permettra de créer à court terme, une chaudière à bois énergie, en vue d'alimenter, grâce à un petit réseau de chaleur plusieurs équipements publics mitoyens.

4°) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

La commune peut solliciter cette dotation de l'Etat pour des travaux d'investissement, le taux de subvention pourrait être de 45 % pour une dépense subventionnable plafonnée à 230 000 € soit 103 500 € de subventions.

Il est donc proposé de solliciter cette subvention pour les travaux d'extension de la mairie qui prévoit l'accessibilité pour personnes handicapées et la rénovation thermique des bâtiments .

Le Conseil municipal à l'unanimité :

Approuve l'avant projet sommaire et le plan de financement de cette opération.

5°) PROJET AMENAGEMENT TERRAIN DE SPORT A LA SATINE : Demande subvention F.S.L. 2015

Le Fonds de Solidarité Locale est une subvention du Conseil Régional attribuée pour aménager et équiper les communes. Le montant de l'aide pour notre commune est de 65 % avec un plafond de subvention de 15 000 € par opération et par an. Le coût du projet ne doit pas dépasser 75 000 € H.T.

Pour 2015 il est proposé de solliciter cette subvention pour les travaux d'aménagement d'un terrain de sport au quartier la Satine. Le coût de cette opération s'élèverait à 22 794,35 € H.T. soit une participation au titre du F.S.L. de 14 816.32 €.

Le Conseil approuve le projet d'aménagement d'un terrain de sport à la Satine s'élevant à 22 794.35 € H.T. et sollicite la subvention au titre du F.S.L.2015.

6°) PROPOSITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2015.

M. le Maire donne lecture des propositions pour 2015.

M.J.C.	200.00 €
POMPIERS D'APT	80.00 €
SOCIETE DE CHASSE DE VILLARS	305.00 €
BIKE CLUB	200.00 €
ECHecs	350.00 €
BIBLIOTHEQUE DE VILLARS	827.00 €
FOOT VILLARS ST SATURNIN	200.00 €
COMITE DES FETES	8 270.00 €
HANDIC'APT	100.00 €
BOULES AMICALES	686.00 €
LES CAMINADES	100.00 €
ADAPEI	100.00 €
ASSOC LUTTE CONTRE LE CANCER	70.00 €
ASSOC VIS L'ART	2 000.00 €
BIBLIOTHEQUE SONORE	50.00 €
CARBUS DE L'EXTREME	200.00 €
Hand ball APT	200.00 €

Le Conseil municipal décide de réclamer et d'étudier les comptes rendus financiers et le budget prévisionnel 2015 avant de voter ces subventions pour quatre associations qui ont une subvention supérieure à 500 €. M. GUNDERMANN est désigné pour étudier ces documents.

7°) Question diverses

Les élections départementales auront lieu les 22 et 29/03.

Il est demandé de prévoir la composition des bureaux de vote pour ces deux tours de scrutins.

Messieurs JOUVE, DETTORI, MUSSO, Mme CHAMPETIER, Mme VARIN, Mme PEREIRA et Mme BOUCLIER acceptent de composer les bureaux de vote.

A vingt-heure quarante-cinq la séance est levée.

Fait à Villars le 19 Février 2015.

Le secrétaire de séance

Gérard DETTORI